

PILLAR

LEARN · DIGITAL SOVEREIGNTY

# Le cadre de Réclamation Autochtone

*Comment Pillar structure sa pratique auprès des organisations dirigées par des Autochtones — une proposition ouverte, une gestion fiduciaire déclarée, et un protocole transférable que les fondations, ministères et organisations multilatérales peuvent étudier et adapter.*

---

7 min de lecture

Dernière mise à jour: 10 juin 2026

PILLAR MEDIA & ENTERTAINMENT · PILLARME.COM/LEARN

*La pratique de Réclamation Autochtone de Pillar est structurée comme une proposition ouverte : les organisations dirigées par des Autochtones décident de ce qui se construit ; Pillar fournit une capacité d'infrastructure en gestion fiduciaire. Ce protocole est un modèle transférable que les bailleurs institutionnels peuvent étudier et adapter.*

## La thèse

- Pourquoi la souveraineté numérique est devenue une condition préalable de la visibilité institutionnelle pour les communautés autochtones.
- Comment une proposition ouverte diffère d'un programme fermé — et pourquoi cette distinction détermine la qualité de la confiance.
- Les cinq engagements explicites du Protocol of Letting Communities Lead.
- Trois exigences concrètes que les fondations peuvent imposer à leurs prestataires techniques.
- Comment Pillar Institute facilite sans se substituer à la voix communautaire.

## 01 — Le cadre : The Protocol of Letting

# Communities Lead

---

## The Protocol of Letting Communities Lead

Ce protocole structure la pratique de Réclamation Autochtone de Pillar en cinq engagements explicites. Il est conçu pour être adopté et adapté par d'autres organisations engagées auprès de communautés autochtones.

1

### 1. Proposition ouverte, non programme fermé

Pillar ne propose pas de projet défini. Pillar déclare une capacité disponible — infrastructure numérique, domaines en gestion fiduciaire, autorité de marque, représentation Discovery — et invite les organisations dirigées par des Autochtones à définir si, comment, et quand cette capacité doit être activée. La direction stratégique appartient entièrement à l'organisation autochtone.

2

### 2. Gestion fiduciaire déclarée

Les domaines et actifs numériques pertinents sont détenus en gestion fiduciaire explicite. Aucun développement commercial n'est entrepris en l'absence d'une direction autochtone. La posture par défaut est l'attente disciplinée, non l'initiative.

3

### 3. Séparation claire des rôles

L'organisation autochtone définit les résultats. Pillar fournit la capacité d'exécution technique. La fondation, le ministère ou le bailleur multilatéral souscrit le travail. Aucun de ces trois rôles ne doit empiéter sur les autres.

4

### 4. Consentement écrit pour toute mention publique

Aucun nom de partenaire n'est divulgué, communiqué ou publié sans consentement écrit explicite. La discrétion est la règle par défaut, la publicité l'exception soigneusement négociée.

5

### 5. Rôle de facilitateur, jamais de porte-parole

Pillar Institute facilite l'introduction entre bailleur et organisation autochtone lorsque c'est sollicité, puis se retire de la conversation stratégique. Pillar n'agit jamais comme porte-parole d'une communauté autochtone.

## 02 — Les données.

### 5 000+

langues autochtones recensées dans le monde

UNESCO

### 476M+

personnes autochtones, soit 6 % de la population mondiale

BANQUE MONDIALE

### 40%+

des langues autochtones menacées d'ici 2100

UNESCO

### 90%+

des langues autochtones sans présence numérique significative

UNESCO, SYNTHÈSES ONU

### <1%

de la philanthropie mondiale vers les organisations dirigées par des Autochtones

BRIDGESPAN, 2021

### 2022-2032

Décennie internationale des langues autochtones

NATIONS UNIES

## Pourquoi l'infrastructure numérique est devenue une question de souveraineté

Lorsqu'une langue autochtone disparaît, ce ne sont pas seulement des mots qui s'éteignent. Ce sont des systèmes écologiques entiers, des protocoles de gouvernance, des cosmologies, des relations multigénérationnelles avec le territoire. L'UNESCO estime qu'il existe plus de 5 000 langues autochtones dans le monde, et que plus de 40 % d'entre elles seront menacées d'extinction d'ici 2100. La Décennie internationale des langues autochtones (2022-2032) reconnaît cette urgence comme une priorité multilatérale.

Cependant, plus de 90 % de ces langues n'ont aucune présence numérique significative — pas de domaines de premier rang, pas de corpus indexables, pas de présence dans les modèles linguistiques qui médiatisent désormais l'accès à la connaissance. Pour les fondations, les ministères et les organisations multilatérales engagés auprès des communautés autochtones, cette absence numérique n'est pas un détail technique. C'est une question de souveraineté.

L'infrastructure numérique — domaines, identifiants, autorité de marque, représentation dans [Discovery \(/portfolio/discovery/\)](#) — constitue désormais une condition préalable à la visibilité institutionnelle. Sans elle, les organisations dirigées par des Autochtones restent invisibles aux systèmes qui distribuent les ressources, la légitimité et l'attention.

## Le modèle de la proposition ouverte

La pratique de Réclamation Autochtone de Pillar n'est pas un programme. C'est une *proposition ouverte*. Pillar maintient en gestion fiduciaire un inventaire de domaines .com pertinents pour les langues et les nations autochtones — mais aucun de ces actifs ne fait l'objet d'un développement commercial sans partenariat explicite dirigé par une organisation autochtone. Le modèle inverse la logique habituelle de la philanthropie technologique : ce n'est pas Pillar qui décide ce qui doit être construit, ni qui doit en bénéficier.

L'organisation autochtone définit les résultats. Pillar fournit la capacité d'infrastructure. La fondation, le ministère ou le bailleur multilatéral souscrit le travail. Ce triangle — communauté, infrastructure, financement — permet à chaque acteur de jouer son rôle sans confondre la direction stratégique avec la capacité d'exécution.

Cette structure répond directement aux déséquilibres documentés par Bridgespan en 2021 : moins de 1 % de la philanthropie mondiale parvient aux organisations dirigées par des Autochtones, et une part importante de ce financement est conditionnée à des cadres définis par les bailleurs eux-mêmes. La proposition ouverte rompt ce cycle en séparant l'offre de capacité de la définition de la mission.

## La gestion fiduciaire comme posture, non comme produit

**P**illar détient ces domaines en *stewardship* — un terme qui mérite traduction soignée. Il ne s'agit pas de propriété spéculative, ni de réservation défensive pour revente. C'est une posture explicite : ces actifs numériques sont détenus en attente d'une direction autochtone, et leur développement éventuel reste subordonné à cette direction.

Cela implique plusieurs engagements concrets. Aucun nom de partenaire n'est divulgué sans consentement écrit explicite. Aucun développement de l'inventaire n'est entrepris sans direction autochtone. Aucune image de marque, aucun langage, aucune représentation visuelle ne précède la voix communautaire. [Pillar Institute \(/institute/\)](#) sert d'introducteur et de facilitateur — jamais de porte-parole.

Pour les institutions habituées aux modèles de partenariat où le prestataire technique détient une part de la visibilité produite, cette discipline peut sembler contre-intuitive. Elle est pourtant la condition de la confiance réelle — et donc de l'efficacité à long terme.

## Ce que cela signifie pour les bailleurs institutionnels

**P**our une fondation, un ministère de la Culture ou une agence multilatérale, l'intérêt pratique de ce protocole réside dans sa transférabilité. La structure — proposition ouverte, gestion fiduciaire explicite, séparation des rôles — peut être adoptée par d'autres prestataires de services techniques engagés auprès de communautés autochtones, qu'il s'agisse d'archivage numérique, de plateformes éducatives, ou d'outils de revitalisation linguistique.

Concrètement, cela signifie que les bailleurs peuvent exiger trois choses de leurs partenaires techniques : une politique écrite de gestion fiduciaire, une preuve documentaire de direction autochtone sur les décisions stratégiques, et une clause explicite interdisant l'usage commercial des actifs sans consentement. Ces trois exigences transforment la relation de prestation en relation de souveraineté.

L'autorité de marque construite par [Pillar Authority \(/authority/\)](#) et la présence dans les systèmes de [Discovery \(/portfolio/discovery/\)](#) deviennent alors des biens communs sous direction autochtone, plutôt que des actifs privés du prestataire.

## 03 – Appliquer ce protocole à votre travail

---

**P**our les fondations, ministères, ONG et organisations multilatérales engagés auprès de communautés autochtones, voici sept actions concrètes à mettre en œuvre dès aujourd'hui.

1. Exiger de tout prestataire technique une politique écrite de gestion fiduciaire explicite pour les actifs numériques détenus au nom de communautés autochtones.
2. Commencer toute nouvelle relation par un appel d'introduction directement à l'organisation autochtone, jamais d'abord au prestataire technique.
3. Inscrire dans les conventions de subvention une clause interdisant la mention publique de partenaires sans consentement écrit documenté.
4. Vérifier la séparation formelle entre la direction stratégique (communauté), la capacité d'exécution (prestataire) et la souscription financière (bailleur).
5. Documenter par écrit que la propriété intellectuelle, l'autorité de marque et la présence Discovery construites par le projet restent sous contrôle de l'organisation autochtone.
6. Éviter tout cadrage qui présume des résultats avant que la communauté n'ait défini ses propres objectifs.
7. Allouer du temps de subvention pour la consultation communautaire en amont — les calendriers de souscription doivent respecter les protocoles de gouvernance autochtone, non l'inverse.

# Questions fréquentes.

---

## **Pourquoi Pillar détient-il des domaines liés aux langues autochtones plutôt que de les céder directement ?**

Parce que la cession d'un domaine .com à une organisation qui n'a pas encore la capacité juridique, technique ou stratégique de le défendre peut produire l'effet inverse de celui recherché — perte, expiration, capture par des tiers. La gestion fiduciaire maintient l'actif disponible jusqu'au moment où une direction autochtone choisit de l'activer. La décision de transfert, de licence ou de codirection appartient à cette direction, pas à [Pillar Institute \(/institute/\)](#).

---

## **Comment une fondation peut-elle engager une conversation sans imposer un cadre prédéfini ?**

L'engagement commence par un appel d'introduction à l'organisation autochtone — pas à Pillar. Pillar Institute facilite l'introduction lorsqu'elle est sollicitée, mais la conversation stratégique se déroule directement entre le bailleur et l'organisation. Le rôle de Pillar se révèle seulement si et quand l'organisation autochtone identifie un besoin d'infrastructure que Pillar peut couvrir.

---

## **Quelle différence entre ce modèle et un partenariat technique classique ?**

Dans un partenariat technique classique, le prestataire conserve une part de visibilité, de propriété intellectuelle ou d'autorité de marque produite par le projet. Dans le protocole de Réclamation Autochtone, ces éléments restent entièrement sous direction communautaire. [Pillar Authority \(/authority/\)](#) et la présence Discovery construites pour le projet appartiennent au projet, non à Pillar.

---

## **Peut-on nommer Pillar comme partenaire dans une demande de subvention ?**

Seulement avec consentement écrit explicite de l'organisation autochtone et de Pillar, et après vérification que la mention sert la mission communautaire plutôt que le positionnement institutionnel du bailleur. La règle par défaut est la discrétion : aucun nommage de partenaire sans consentement documenté.

---

**Ce protocole s'applique-t-il à d'autres pratiques de souveraineté numérique ?**

Oui. La structure — proposition ouverte, gestion fiduciaire, séparation des rôles, primauté de la direction communautaire — est transférable à toute relation où un prestataire technique opère auprès d'une communauté historiquement marginalisée dans les systèmes de visibilité numérique. Le protocole est l'enseignement principal de cette pièce.

---